

A. DUMAS - LAMARTINE - DE BALZAC

E. SUE - J. SANDEAU - O. FEUILLET

H. MURGER - TH. GAUTIER - MÉRY

G. DE BERNARD - E. SOUVESTRE

V HUGO - G. SAND - A. DE MUSSET

F SOULIÉ - J. JANIN - A. KARR

A. DUMAS FILS - L. GOZLAN

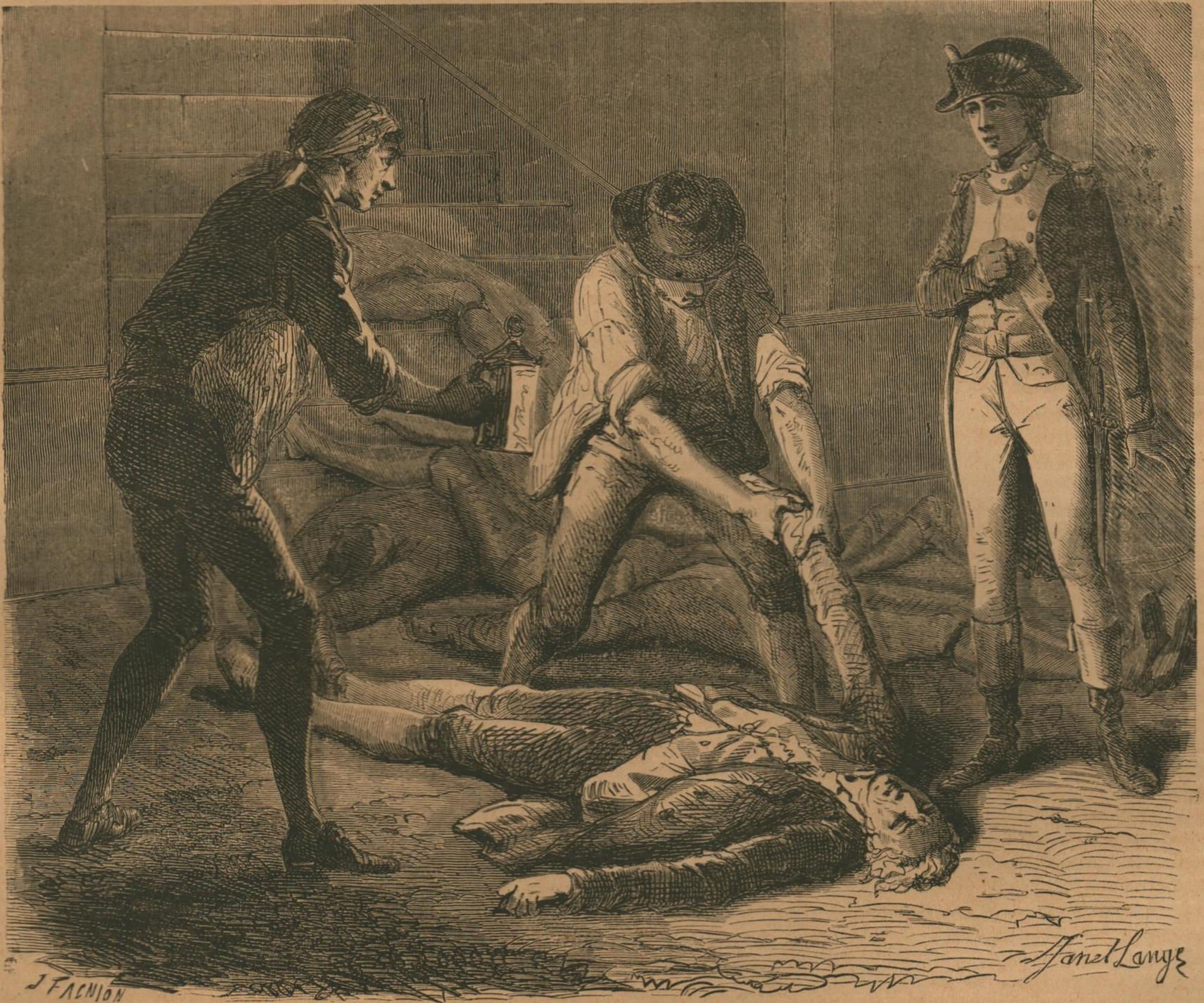
E. SCRIBE - P. FÉVAL - ETC.

LES BONNS ROMANS

L. DUMONT - SC

SOMMAIRE

LA COMTESSE DE CHARNY, par ALEXANDRE DUMAS.
ROBERTINE, par Madame de BAWR.
LE PRIX LE PIGEONS, par ALEXANDRE DUMAS FILS.



Es-tu mort ou vivant? — Page 357, col. 1.

LA COMTESSE DE CHARNY

PAR

ALEXANDRE DUMAS (1).

PLUS DE MAÎTRE! PLUS DE MAÎTRESSE! (Suite.)

En attendant, l'heure qui devait voir la fin de l'Assemblée nationale sonnait; elle sonnait lentement, c'est vrai, comme pour ces vieillards chez lesquels la vie s'éteint et se consume goutte à goutte.

Après avoir voté trois mille lois, l'Assemblée venait d'achever enfin la révision de la Constitution.

Cette Constitution, c'était une cage de fer dans laquelle, presque malgré elle, presque à son insu, elle avait enfermé le roi.

(1) Tous droits réservés.

Elle avait doré les barreaux de la cage; mais au bout du compte, tout dorés qu'ils étaient, les barreaux ne dissimulaient pas la prison.

En effet, la volonté royale était devenue impuissante; c'était une roue qui recevait le mouvement au lieu de l'imprimer. Toute la résistance de Louis XVI était dans son veto qui, pour trois ans, suspendait l'exécution des décrets rendus, si ces décrets ne convenaient pas au roi; alors la roue cessait de tourner, et par son immobilité arrêtait toute la machine.

A part cette force d'inertie, la royauté de Louis XIV et de Henri IV, toute d'initiative sous ces deux grands rois, n'était plus qu'une majestueuse inutilité.

Cependant le jour où le roi devait jurer la Constitution approchait.

L'Angleterre et les émigrés écrivaient au roi;

« Périssez, s'il le faut; mais ne vous avilissez pas en jurant! »

Léopold et Barnave disaient :

« Jurez toujours : tiendra qui pourra. »

Enfin, le roi décida la question par cette phrase :

« Je déclare que je ne vois point dans la Constitution des moyens suffisants d'action et d'unité; mais, puisque les opinions sont diverses sur ce sujet, je consens que l'expérience en demeure seul juge. »

Restait à savoir dans quel lieu la Constitution serait présentée à l'acceptation du roi; aux Tuileries ou à l'Assemblée?

Le roi trancha la difficulté en annonçant qu'il jurerait la Constitution là où elle avait été votée.

Le jour fixé par le roi était le 13 septembre.

L'Assemblée reçut cette communication avec des applaudissements unanimes.

Le roi venait à elle!

Dans un élan d'enthousiasme, Lafayette se leva et demanda une amnistie universelle pour ceux